

Quand le patrimoine aura été liquidé il restera le Club Med ...

... pour les riches seulement !

Le CCE a toujours eu besoin d'une gestion rigoureuse. Dans l'incapacité de la mettre en place, le bureau CGT du CCE a transmis « la patate chaude » à son allié de circonstance, la CFE-CGC pour vendre le patrimoine des salariés !

Avez-vous déjà été à découvert ? Cela arrive à tout le monde. C'est même le commun de tous les salariés dans un environnement de crise. Les fins de mois sont difficiles et l'appel du banquier est une torture morale, accompagnée du sentiment de honte d'être pointé du doigt.

C'est dans de telles circonstances que l'on prend conscience de ce qu'il doit être fait ; changer de comportement pour retrouver rapidement l'équilibre. A défaut, le banquier coupe les vivres et la situation devient vite intenable.

Le CCE se retrouve dans la situation où, par manque de confiance, le banquier ne veut plus lui accorder le moindre prêt. La seule différence avec le citoyen lambda c'est que le CCE ne devrait jamais être à découvert.

La faillite d'un CCE est impossible s'il est bien géré !

Et pourtant, aujourd'hui, nous entendons parler de difficultés de plus en plus lourdes du CCE, risquant d'entraîner, dans son sillage, tous les CE. La situation est telle qu'un mandataire exécutif, CFE-CGC, a été désigné par les élus CGT et FO du CCE pour vendre le patrimoine.

Cette vente va mettre fin aux vacances en bord de mer, à Guidel ; aux moments de détente à Lassy ou à Arbonne, les week-ends ; aux activités sociales comme la musique, à Orly. Tous ces moments de détente, auxquels les salariés les plus modestes pouvaient accéder à moindre prix, vont disparaître en étant vendus, pour la modique somme de 40 M€.

Que nous propose t-on en contrepartie ?

Cet argent va servir à **boucher les trous créés** par les gestionnaires ayant un sens peu commun des affaires. En effet, en regardant de plus près les comptes, nous avons l'impression qu'ils ont toujours payé beaucoup plus cher ce qu'ils ont acheté au nom du CCE.

Au final, le résultat de ces 10 dernières années est le suivant :

- Un déficit, consommant, à lui tout seul, 60% de la subvention annuelle, accordée au CCE,
- Un taux de redistribution en direction des salariés, sous la barre des 10%,
- La vente d'une partie du patrimoine pour renflouer les comptes.



Pouvait-on éviter la vente du patrimoine?

Le CCE a l'assurance de recevoir, chaque année, une subvention. La solidité financière, présumée, d'une telle instance et la faible probabilité de se retrouver en faillite, procure une situation confortable au CCE, en termes de liquidité et de solvabilité. En se retrouvant en cessation de paiement, **c'est le comportement de ceux en charge de la gestion du CCE, qui doit être condamné et remis en cause car** pour convaincre un banquier, il faut lui montrer sa bonne foi ainsi que sa capacité à redresser une situation financière, difficile.

Ils auraient dû proposer un plan rigoureux de gestion !

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? : 3 raisons

1) La gestion d'un CCE exige des compétences fortes en matière de gestion financière ainsi qu'une probité sans faille. **Des prises de décisions inadaptées, au détriment des salariés**, dues à la défense d'intérêts particuliers et au partage de prébendes,

2) Le poids de l'histoire est trop lourd à porter. La mise ne place d'un plan d'économie serait désastreuse pour l'image des syndicats gestionnaires vis-à-vis des salariés du CCE et des salariés AF. **Ils préfèrent laisser pourrir la situation.**

3) La priorité reste donc, la sauvegarde de leurs avantages et de leurs intérêts électoraux, dans un contexte difficile.

L'objectif du patrimoine est de donner une alternative aux salariés.

La gestion du patrimoine doit être vivante et dynamique. Mais ceux qui en ont la responsabilité doivent être conscients que ce dernier appartient à tous les salariés. **En vendant un bien qui nous appartient pour combler un déficit qui leur appartient, les gestionnaires nous abusent.**

Un patrimoine se gère en fonction d'objectifs poursuivis, clairs et efficaces

Si l'objectif est d'offrir une alternative aux salariés, principalement par temps de crise, il est donc nécessaire d'utiliser une partie des subventions pour les rénovations et **pour s'adapter à la nouvelle façon de voyager des salariés**. Au-delà des chèques-vacances que nous proposons, **il serait par exemple intéressant de vendre un bien dans un lieu peu fréquenté pour en acheter un autre dans un lieu plus en vogue ou plus facile d'accès.**

Le Projet CFTC: optimiser l'utilisation de la subvention, au profit des salariés, tout en s'adaptant à la demande.

L'objectif est d'atteindre la répartition de la subvention suivante (par salariés et par an)

- 750€ pour les frais de fonctionnement (salaires, entretien et rénovation du patrimoine)
- 750€ pour les autres activités sociales (chèques vacances, billetterie, rentrée, crèches etc..)

**Le patrimoine appartient aux salariés !
Laissons les déficits aux mauvais gestionnaires du CCE !**